

Rapport annuel 2023

Rapport annuel du président

En 2023, L-drive Suisse a relevé les nombreux défis auxquels est confrontée la branche des moniteurs de conduite en adoptant une nouvelle identité visuelle (notamment pour le L-Journal, anciennement L-drive-Magazine) et un nouveau site Internet. La situation du marché, toujours difficile pour de nombreux moniteurs d'auto-école, a été au centre des activités.

Comme en 2022, de nombreux moniteurs de conduite de toute la Suisse ont enregistré en 2023 un recul du nombre d'élèves conducteurs et d'heures de conduite. L'Association des services des automobiles (asa) a également enregistré dans ses statistiques 2023 publiées pour l'année précédente moins d'examens qu'avant le covid. La raison principale de cette évolution est probablement la modification des prescriptions d'admission à la circulation routière OAC (Opera-3). Et comme moins de formation à la conduite signifie moins de sécurité routière, L-drive Suisse a thématiqué le problème de manière offensive dans les médias au printemps 2023. Le travail médiatique actif de L-drive Suisse, soutenu par les associations régionales, a donné lieu à des reportages dans toute la Suisse dans différents médias, dont la "Neue Zürcher Zeitung", "20 Minuten" et la radio suisse SRF.

De son côté, l'association des moniteurs de conduite de Suisse orientale (OFV) a saisi l'occasion de ces problèmes au printemps 2023 pour rédiger une prise de position détaillée. Le sens et le but de cette prise de position étaient de lancer une discussion de fond afin de corriger certaines dérives liées aux révisions des prescriptions d'admission à la circulation depuis 2018.

Assemblée des délégués du 23 mai 2023

Au printemps 2023, le comité de L-drive Suisse s'est inscrit dans la lignée des discussions naissantes et des reportages médiatiques sur les défis et les problèmes de la branche : Lors de l'assemblée des délégués du 23 mai 2023 à Berne, l'accent a été mis sur les problèmes actuels de la branche. Les discussions ont porté sur les moyens de remédier aux problèmes d'occupation des moniteurs de conduite. Sur proposition du comité directeur, les délégués ont décidé d'organiser des réunions/ateliers régionaux dans toute la Suisse et de développer ainsi un plan de mesures largement soutenu. Le projet a ensuite été mis en œuvre à partir d'août/septembre 2023 (voir les explications suivantes, série d'ateliers "Participer à la conception : Optimisation de la formation à la conduite").

Lors de leur assemblée du 23 mai 2023, les délégués ont adopté les affaires courantes sans grande discussion : Ni les comptes annuels de l'association, de la commission d'assurance qualité et du fonds de formation professionnelle, ni les rapports annuels n'ont été contestés. Et la reconnaissance du centre de compétences pour la formation à la conduite de l'armée en tant que nouvelle section a également été approuvée à l'unanimité.

Série d'ateliers "Co-construire : Optimisation de la formation à la conduite".

Suite à la décision de l'assemblée des délégués d'organiser des ateliers dans toute la Suisse afin d'élaborer un plan de mesures pour optimiser la formation à la conduite, les travaux pour la série d'ateliers "Co-construire : Optimisation de la formation à la conduite". Grâce au soutien du fonds pour la formation professionnelle (FFP), 24 ateliers ont pu être organisés entre août et octobre (12 pour la catégorie B et 12 pour la catégorie A/A1). Nous remercions Markus Hess, les présidents des sections régionales ainsi que Willi Wismer et Jean-Bernard Chassot, qui ont dirigé les différents ateliers, pour leur engagement !

Conférence des sections du 9 novembre 2023

Avec les retours des 24 ateliers, le comité a élaboré en automne 2023 un document de position pour chacune des cat. A et B à l'attention de la conférence des sections. Les représentants des associations régionales/sections ont adopté les propositions de mesures suivantes lors de l'assemblée du 9 novembre 2023 :

Adaptations de la catégorie B :

- L'obtention du permis d'élève conducteur (PE) doit rester possible à partir de 17 ans, l'examen pouvant être passé au plus tôt à 18 ans. Cela donne aux jeunes la possibilité de choisir et une plus grande flexibilité. Une phase d'apprentissage d'un an ne serait ainsi pas obligatoire, mais possible.
- La phase d'apprentissage doit être mieux structurée. En outre, l'examen de la théorie de base doit être fondamentalement revu, comme c'est le cas pour le cours de sensibilisation à la circulation routière.
- Les apprentis conducteurs doivent pouvoir choisir jusqu'à deux accompagnateurs privés à la réputation irréprochable (pas d'infractions pénales au droit de la circulation routière). Ceux-ci doivent être âgés d'au moins 26 ans et être titulaires depuis cinq ans ou plus d'un permis de conduire de durée indéterminée valable de la cat. Les accompagnateurs non-professionnels sont inscrits dans le PE des nouveaux conducteurs.
- Les accompagnateurs non professionnels doivent suivre une initiation avant leur première conduite auprès d'un moniteur de conduite de leur choix, avec lequel ils échangeront activement et régulièrement pendant la phase d'apprentissage.

Adaptations de la catégorie A :

- Pour la catégorie A1 15 ans (dans l'UE : AM), il faut prévoir un cours IPB de 8 heures, qui doit également être suivi par les conducteurs de "vélos électriques rapides"/cyclomoteurs. Ce cours ne peut pas être pris en compte pour les catégories supérieures (A1, A35).
- La catégorie A1 16 et 17 ans doit être limitée à une puissance maximale de 8 kW (également pour les véhicules électriques). A partir de 18 ans, 11 kW doivent être autorisés.
- La formation pratique de base (existante) pour motocyclistes (IPB) de 12 heures doit être suivie une seule fois lors de l'obtention du premier permis de conduire des catégories A1 et A (motocycles d'une puissance maximale de 35 kW et d'un rapport entre la puissance du moteur et le poids à vide ne dépassant pas 0,20 kW/kg, âge minimal de 18 ans).

- L'IPB doit être complété, lors du passage de la catégorie A1 16 à A35 (dans l'UE : A2) et A35 à A, par une formation de compétences de 6 heures auprès d'un(e) moniteur(trice) de conduite moto. Le moniteur/la monitrice de conduite doit confirmer la formation de compétences.

Election des membres des groupes spécialisés/commissions

Lors de sa séance du 28 février 2023, le comité de L-drive Suisse a élu des membres supplémentaires des groupes spécialisés et des commissions. Les groupes spécialisés/commissions se composent donc comme suit pour 2023 :

Groupe spécialisé moniteurs de conduite cat. B :

Bruno Schlegel, Landquart GR (président) ; Simona Archinard, Thônex GE ; Andrea Birkhofer, Hagneck BE ; Stéphane Dumuid, Cornaux NE ; Uta Nestler, Birmensdorf ZH ; Sevime Sacipi, Oberglatt ZH ; Peter Thomi, Derendingen SO.

Commission du fonds de formation professionnelle FFP :

Adam Ferrari, Bellinzone TI (président) ; Paul-André Freitag, Le Locle NE ; Maria Gapany Bonafiglia, Epagny FR ; Ravaldo Guerrini, Neuhaus SG ; Roger Heinzer, Winterthur ZH ; Aldo Prospero, Biasca TI ; Patrick Schneider, directeur de l'école professionnelle de moniteurs de conduite Centre de compétences pour la formation à la conduite de l'armée Thoune BE ; Roger Wintsch, Rudolfstetten AG.

Commission Formation professionnelle :

Markus Hess, Berne BE (président) ; Jean-Bernard Chassot, Puidoux VD ; Olivier Lichtensteiger, Saules NE ; Dario Lichtensteiger, Zoug ZG ; Daniel Sacher, Wohlen AG.

Commission d'assurance qualité CAQ (élue par l'assemblée des délégués) :

Marc Matti, Zweisimmen BE (président) ; Anne Bader, Zollikofen BE ; Fatma Ipkın, Zurich ZH ; Doris Lanter Wittenbach ZH ; Claude Oberson ; Près-vers-Noréaz FR ; Martin Reiser, Bassersdorf ZH ; Urs Tobler, Zurich ZH ; Christian Stäger, Berne BE (directeur).

Commission de recours (élue par l'assemblée des délégués) :

Peter Loher, St-Gall SG ; Paolo Colombi, Losone TI ; Mario-Antonio Ghidoni, Ascona TI.

En 2023, il restait encore à élire les membres des deux groupes spécialisés Moniteurs de conduite cat. A et formation en deux phases/formation continue.

L'élection des membres du groupe spécialisé Moniteurs de conduite cat. C/D a été effectuée en accord avec l'ASTAG.

Révision de l'enseignement de la théorie de la circulation (CTC)

La révision de l'enseignement des connaissances de la théorie de la circulation routière, menée avec la collaboration active de L-drive Suisse, s'est achevée en 2023. En automne, l'Office fédéral des routes (OFROU) a communiqué les détails de cette révision :

Désormais, le cours de théorie de la circulation doit être suivi en quatre blocs d'enseignement avant l'examen théorique de base (ETB). Afin d'éviter que le CTC ne soit effectué trop tôt et par des personnes très jeunes, ce qui laisserait passer inutilement du temps entre

l'accomplissement du CTC et l'examen ETB, l'ordonnance sur l'admission à la circulation routière (OAC) stipule désormais que le CTC peut être suivi au plus tôt six mois avant l'âge minimum requis. Le contenu des systèmes d'assistance à la conduite doit en outre devenir une partie intégrante de l'AAC.

Pour que le CTC puisse être avancé avant l'examen théorique de base, une adaptation de l'OAC est nécessaire. Il est prévu que la modification de l'OAC ainsi que l'ordonnance CTC soient mises en discussion dans le cadre de la consultation sur la révision partielle de l'ordonnance sur la signalisation routière (OSR), dont l'ouverture est prévue en 2024. L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions est prévue au plus tôt en 2026, notamment en ce qui concerne les moyens d'enseignement.

Prise de position dans le cadre de la procédure de consultation

En 2023, L-drive Suisse a pris position, entre autres, dans le cadre de la procédure de consultation sur le projet relatif aux surfaces de circulation destinées à la mobilité douce. A cette occasion, L-drive Suisse s'est notamment exprimé sur la volonté du Conseil fédéral de remédier à la pénurie de personnel qualifié dans les services des automobiles en modifiant sa pratique : à l'avenir, les experts de la circulation qui font passer les examens de véhicules et de conduite ne devront plus posséder de permis de conduire spécifiquement suisse. Un permis de conduire étranger de la catégorie B ou C selon la directive 2006/126/CE doit désormais suffire pour pouvoir faire passer des examens.

L-drive Suisse s'oppose à cette demande : Il est important que les examinateurs aient eux-mêmes réussi en Suisse l'examen pour lequel ils sont experts. C'est la seule façon de garantir que les examens sont effectués conformément aux conditions locales. En outre, les règles et les pratiques diffèrent d'un pays à l'autre ou d'un continent à l'autre.

L-Pro : promouvoir la profession et la formation à la conduite professionnelle

En 2021, la campagne "L-Pro - Let's drive together", financée par le fonds pour la formation professionnelle des moniteurs de conduite FFP, a été lancée. Après la phase de démarrage habituelle des nouvelles campagnes, la campagne 2023 a pris son envol, notamment sur les médias sociaux. Elle peut compter en permanence et de plus en plus sur le soutien des moniteurs de conduite, ce qui se traduit notamment par la manière dont les outils et les contenus mis à disposition sont utilisés. Surtout, le groupe cible est de plus en plus atteint (notamment par les contributions de L-Gang).

La campagne de communication "L-Pro" lancée par L-drive Suisse touche un public de plus en plus large - sur les médias sociaux, de plus en plus aussi auprès du groupe cible des 14 à 21 ans ! Grâce à des partenariats, la portée a encore pu être augmentée en 2023 : Sur le canal TikTok, on compte plus de 5'000 followers et 14'800 likes. Des contributions individuelles ont atteint plus de 650'000 personnes. Sur Instagram, les professionnels de L ont atteint pour la première fois plus de 3'000 followers en août 2023. Les experts en médias sociaux estiment que l'on fait ainsi partie du cercle des "micro-influenceurs", chaque post de tels micro-influenceurs ayant une contre-valeur de 50 à 100 CHF. En d'autres termes, les 8 propres posts en moyenne des L-Pro / L-Gang sur Instagram ainsi que les posts créés par les moniteurs de conduite sur la base du générateur d'images génèrent entre-temps une valeur publicitaire considérable pour les moniteurs de conduite. De plus, en 2023, le partenariat médiatique avec la maison d'édition Ringier a garanti une grande résonance (jusqu'à 1'194'000 de portée en ligne).

Le nouveau site web de L-drive Suisse est en ligne

En 2023, L-drive Suisse a pu se présenter au public avec un nouveau site web moderne. L'association a ainsi encore élargi son offre d'informations : "Plus actuelle, plus complète et plus moderne" - telle est la devise.

Après la connexion de la base de données des membres, de nombreuses informations sur la plateforme ne seront plus accessibles qu'aux membres. Depuis, le site web est progressivement complété et des services supplémentaires sont proposés : Les membres ont par exemple eu la possibilité de s'inscrire gratuitement, ainsi que leur auto-école, dans un annuaire des auto-écoles. Les prestataires de formations continues pour moniteurs de conduite ont en outre la possibilité d'annoncer des cours sur www.L-drive.ch.

Mobility-Forum : La génération Z dans le secteur de la mobilité

Le Mobility-Forum de L-drive Suisse, qui s'est tenu le 9 novembre 2023 au centre de congrès Bernexpo, a mis en lumière l'influence de la génération Z sur la branche de la mobilité. Des intervenants de haut niveau ont discuté de l'importance de la durabilité, de la numérisation et du sens du travail pour la génération Z et de leurs répercussions sur le secteur de la mobilité. Conclusion : la Gen Z est également la force motrice de la transformation de la mobilité.

Rejet de l'opposition au règlement de l'examen professionnel

Début décembre 2023, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a rejeté l'opposition au règlement de l'examen professionnel fédéral de moniteur/monitrice de conduite. La voie aurait ainsi été ouverte à ce nouveau profil professionnel moderne. L'école professionnelle de moniteurs de conduite qui avait fait appel a toutefois porté la décision devant le Tribunal administratif fédéral.

Des remerciements chaleureux

Je tiens à remercier ici tous ceux qui se sont engagés l'année dernière dans les organes de L-drive Suisse (commissions/groupes spécialisés), dans les groupes de projet et/ou de travail ainsi que dans les associations régionales/sections pour la formation professionnelle à la conduite, la sécurité routière et les moniteurs de conduite.

Un remerciement particulier va en outre aux membres de l'ensemble du comité de L-drive Suisse qui ont fourni un excellent travail dans leur domaine de responsabilité et qui ont toujours été présents lorsqu'il s'agissait de partager des responsabilités.

Nous remercions également les autorités (Office fédéral des routes OFROU, Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI) ainsi que toutes les organisations partenaires et leurs représentants au niveau national (comme l'Association des services des automobiles cantonaux asa) et dans les cantons (services des automobiles cantonaux, experts de la circulation, polices de la circulation). Ils ont été pour nous des interlocuteurs fiables en 2023 également.

Ensuite, nous remercions tout particulièrement les collaborateurs des secrétariats de L-drive Suisse à Berne et à Puidoux : sous la direction de Christian Stäger (Berne) et de Jean-Bernard

Chassot (Puidoux), ils ont largement contribué à ce que l'association puisse être aux côtés de ses membres.

Enfin, nous remercions tous les moniteurs de conduite et les membres qui s'engagent quotidiennement pour plus de sécurité et une formation professionnelle à la conduite.

Un grand merci à eux !

L-drive Schweiz | Suisse | Svizzera

Dr. Michael Gehrken
Président